

Rapport d'audit de Contrôleur Technique de Véhicules Légers



NOM DU CONTROLEUR	NAHAL ALAA EDDINE
NUMERO AGREMENT CONTROLEUR	038Z1445 <i>Nahal Alaa Eddine</i>
CENTRE DE RATTACHEMENT DU CONTROLEUR	ALPES CONTROLE TECHNIQUE 16 rue Jean Pierre Timbaud 38130 - ECHIROLLES
NUMERO D'AGREMENT DU CENTRE DE RATTACHEMENT	S038Z348
DATE DE L'AUDIT CONTROLEUR	18/03/2025
AUDITEUR TECHNIQUE	Frédéric Lafay <i>Frederic Lafay</i>

CONCLUSIONS DE L'AUDIT CONTROLEUR

Nombre de non conformité mineure (NC)	4	Nombre de non conformité critique (NCC)	0
---------------------------------------	---	---	---

Commentaires

DECISION : FAVORABLE

PROCHAIN AUDIT AVANT LE :

18/03/2027

Règle de validation de l'audit : 1 NCC ou 5 NC = avis défavorable

NCC = non-respect d'une exigence réglementaire ou écart influant sur le résultat d'un contrôle technique périodique ou d'une contre-visite.

NC = non-respect d'une exigence réglementaire ou écart n'influant pas sur le résultat d'un contrôle technique périodique ou d'une contre-visite.

Rapport d'audit de Contrôleur Technique de Véhicules Légers

Contrôleur : NAHAL ALAA EDDINE



VÉHICULE SUPERVISÉ

N° d'immatriculation du véhicule : EB-896-SN Catégorie de véhicule : M1 Energie : GO
Date de mise en circulation : 27/04/2016 N° PV : 25022073

SUPERVISION DES PV DU CONTRÔLEUR

Procès verbal émis	Date	Constat
25020666	27/01/2025	RAS
25020672	27/01/2025	RAS
25020698	28/01/2025	RAS
25020700	28/01/2025	RAS
25020719	28/01/2025	RAS
25020763	29/01/2025	RAS
25020809	30/01/2025	RAS
25020811	30/01/2025	RAS
25020811	30/01/2025	RAS
2502842	31/01/2025	RAS



RELEVÉ DES OBSERVATIONS

1 SUPERVISION DES PROCES-VERBAUX ARCHIVES		
Généralités		CONFORME
CONTENU DES PROCES VERBAUX	FONCTION 0 - Identification du véhicule	CONFORME
	FONCTION 1 - Équipements de freinage	CONFORME
	FONCTION 2 - Direction	CONFORME
	FONCTION 3 - Visibilité	CONFORME
	FONCTION 4 - Feux, dispositifs réfléchissants et équipements électriques	CONFORME
	FONCTION 5 - Essieux, roues, pneus, suspensions	CONFORME
	FONCTION 6 - Châssis et accessoires du châssis	CONFORME
	FONCTION 7 - Autres matériels	CONFORME
	FONCTION 8 - Nuisances	CONFORME
	FONCTION 10 - Véhicules de dépannage	CONFORME
	FONCTION 11 - Véhicules de transport sanitaire	CONFORME
	FONCTION 12 - Véhicules destinés à l'enseignement de la conduite automobile	CONFORME
FONCTION 13 - Taxis et voitures de transport avec chauffeur	CONFORME	



RELEVÉ DES OBSERVATIONS

2 SUPERVISION D'UN CONTRÔLE TECHNIQUE		
GÉNÉRALITÉS		CONFORME
Préparation		CONFORME
SUIVI DU CONTRÔLE TECHNIQUE :	Fonction 0 - Identification du véhicule	CONFORME
	Fonction 1 - Équipements de freinage	
	<p>2.3.1.4. - <i>Mauvaise réalisation d'un point de contrôle n'affectant pas le résultat du contrôle technique</i></p> <p>➤ 1.1.10. Dispositif de freinage assisté maître-cylindre (systèmes hydrauliques) : Mauvaise méthode de l'assistance de freinage.</p>	NON CONFORMITÉ
	Fonction 2 - Direction	CONFORME
	Fonction 3 - Visibilité	
	<p>2.3.3.4. - <i>Mauvaise réalisation d'un point de contrôle n'affectant pas le résultat du contrôle technique</i></p> <p>➤ 3.3.1. Miroirs ou dispositifs rétroviseurs : Mauvaise méthode du contrôle des rétroviseurs.</p>	NON CONFORMITÉ
	Fonction 4 - Feux, dispositifs réfléchissants et équipements électriques	
<p>2.3.4.4. - <i>Mauvaise réalisation d'un point de contrôle n'affectant pas le résultat du contrôle technique</i></p> <p>➤ 4.3.1. Etat et fonctionnement (feux stop) : Mauvaise méthode du contrôle des feux stop.</p>	NON CONFORMITÉ	
Fonction 5 - Essieux, roues, pneus, suspensions		CONFORME
Fonction 6 - Châssis et accessoires du châssis		CONFORME



RELEVÉ DES OBSERVATIONS

2 SUPERVISION D'UN CONTRÔLE TECHNIQUE		
	<p>Fonction 7 - Autres matériels</p> <p>2.3.7.4. - <i>Mauvaise réalisation d'un point de contrôle n'affectant pas le résultat du contrôle technique</i></p> <p>➤ 7.3.1. Serrure et dispositif antivol : Mauvaise méthode du dispositif antivol.</p>	NON CONFORMITÉ
	<p>Fonction 8 - Nuisances</p>	
	<p>Fonction 10 - Véhicules de dépannage</p> <p>Non concerné.</p>	
	<p>Fonction 11 - Véhicules de transport sanitaire</p> <p>Non concerné.</p>	
	<p>Fonction 12 - Véhicules destinés à l'enseignement de la conduite automobile</p> <p>Non concerné.</p>	
	<p>Fonction 13 - Taxis et voitures de transport avec chauffeur</p> <p>Non concerné.</p>	
MODALITES FINALES		CONFORME